# AUBEL 1248-1998 :

# 750 ans d'Histoire

Par Thomas LAMBIET

Comme une fleur au milieu d'un pré, Aubel enfonce ses racines dans le paysage vallonné du **Pays d'Entre-Vesdre-et-Meuse** (1). Au centre de cette riche région, le Pays d'Aubel s'accroche aux berges de la Bel et de la Berwinne et s'étend du village de Henri-Chapelle à l'abbaye du Val-Dieu. Deux hameaux, Saint-Jean-Sart et La Clouse, se partagent avec Aubel une population qui, depuis le XVIIIe siècle, ne cesse d'augmenter pour atteindre actuellement les 3.750 habitants.

A l'époque gallo-romaine, on construit à Fouron-le-Comte, une vaste **villa** (2), riche demeure hélas détruite lors des invasions franques. Aubel est ainsi un territoire de chasse pour ces riches propriétaires. Territoire de chasse, peut-être l'est-il aussi pour les Mérovingiens et pour les Carolingiens qui ont redressé les murs de l'antique villa pour en faire un palais. Charlemagne y a-t-il chassé? Ce n'est pas impossible! Faute de preuves, on peut toujours rêver!

Une simple réserve forestière, voilà ce qu'est le territoire qui deviendra Aubel en ces temps anciens. L'origine de la localité est alors intimement liée à celle d'une chapelle primitive d'antan de laquelle viennent s'établir les premiers habitants. Suivant une tradition très ancienne, des chasseurs, peut-être des seigneurs Fouron ou de Dalhem, égarés dans les forêts, qui couvraient jadis la région, auraient fait voeu à **Saint Hubert** (3) de bâtir une chapelle en son honneur à l'endroit où ils viendraient à se reconnaître.

Légende ou réalité? Toujours est-il qu'en la fin du XIIe siècle, à la faveur d'un accroissement des naissances, quelques manants viennent s'installer sur la butte qui deviendra Aubel. Ils construisent une chapelle, quelques demeures et défrichent les terres proches sur le plateau qui longe la Bel. Le nom apparaît alors au XIIIe siècle sous les formes de Able, en 1248 et 1262, Auble, en 1275 et Aubel, en 1384. Pour messieurs Counoy et Boileau, les diverses formes de ce nom peuvent se ramener au mot latin «Albula» ou «Petite Blanche». Ce nom est évidemment une variante d'un hydronyme, à mettre en rapport avec la nature des témoins de la région.

Aubel fait ainsi partie du **Comté de Dalhem** (4), petite principauté d'Outre-Meuse, où, aux premiers dynastes locaux, succèdent en la seconde moitié du XIIe siècle, les comtes de Hochstade, puis, de 1244 à la fin de l'Ancien Régime, les ducs de Brabant et leurs successeurs.

Très rapidement, en la fin du XIIe siècle ou au tout début du XIIIe siècle, le territoire où s'est formée l'agglomération primitive d'aubel, est détaché du ban de Fouron, pour constituer un nouveau ban avec **Cour de Justice** (5), de laquelle on appelle à la Haute Cour de Fouron-le-Comte. Les transactions, dont est l'objet, en la première moitié du XIIIe siècle, la dîme d'Aubel, démontrent en suffisance l'importance très tôt prise par le bourg. En effet, la cession de la tenure féodale de la dite dîme d'Aubel par l'abbé de Notre-Dame à Luxembourg au Chevalier Thierry d'Eynatten a déjà eu lieu, puisqu'en 1248, ce petit Seigneur local loue, sous certaines conditions, la dîme «tant grosse que petite levée aussi bien sur le territoire que dans le bourg d'Aubel». Et puis, le 25 juillet 1262, le Chevalier Pierre d'Eynatten, fils de Thierry, et sa parenté, vendent à l'abbaye du Val-dieu la même dîme pour trois cent cinquante marcs liégeois.

(à suivre)

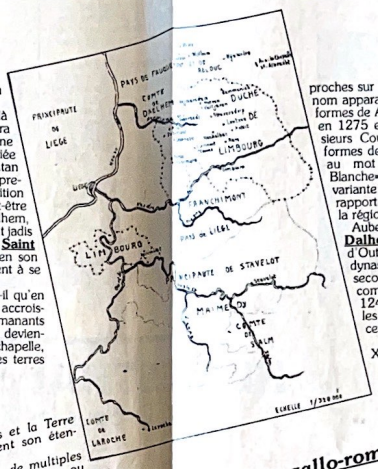


## 1. Le Pays d'Entre-Vesdre-et-Meuse

L'Entre-Vesdre-et-Meuse ou Pays d'Outre-Meuse n'a jamais constitué, ni un tout linguistique homogène, ni une province politiquement distincte, ni même un milieu naturel aux caractères partout identiques.

Ainsi, sur le terrain politico-administratif, cette région n'a connu une vie indépendante et homogène. La Principauté de Liège, le Duché de Limbourg, le Comté de Dalhem, le Duché de libre de Bolland, la terre impériale de Fouron-Saint-Pierre, la Seigneurie d'Argenteau, la Seigneurie de Franquemont, la Seigneurie de Rolduc, le Duché de Juliers et la Terre d'Aix-la-Chapelle se partagent son étendue.

Toutefois, s'il y a bien eu de multiples distinctions linguistiques, politiques ou naturelles, on ne peut nier que tout au long des siècles, il y a bien eu des courants économiques analogues et une transformation agraire identique. Ainsi, ces modifications imprégnèrent-elles tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse et lui donnèrent une physionomie originale.

## 2. La villa gallo-romaine de Fouron.

Du domaine agricole ou villa de Fouron, on ne sait pas grand chose parce que les fouilles qu'y effectua Henri Deluaux vers 1840 ne furent guère menées d'une façon scientifique.

La tradition nous apprend en effet qu'existait à Fouron un vaste bâtiment romain qui aurait été converti en palais sous les Rois mérovingiens et carolingiens. On sait d'autre part qu'un traité fut signé en 878 à «Furo(nis)» entre Louis-le-Bègne roi de France et Louis-le-Germanique.

Fort de ces renseignements, Henri Deluaux se mit donc à fouiller les terres du Steenbosch où la charrue est fréquemment arrêtée par des fondements et des pierres maçonnées. Et il découvrit les fondations d'un vaste bâtiment d'une douzaine de pièces d'habitation ou de service, dont une contenait en son sol un hypocauste de 133 piliers. Dans une autre salle, il dit avoir trouvé une monnaie à l'effigie d'un empereur avec la légende «Nero Caesar Aug».

C'est mince pour en tirer des conclusions sérieuses. Toujours est-il que cette exploitation agricole gallo-romaine est certainement la base au développement de notre région. Mais est-elle devenue le palais royal? Rien ne l'indique. Peut-être est-ce en un autre endroit de Fouron que s'érigeait ce palais? Au lieu-dit «Op de Soele»? Seules des fouilles scientifiques pourraient nous renseigner.

Fouron-le-Comte - La chapelle du Steenbosch. Cette chapelle fut élevée avec les vieux matériaux des débris de l'Ancienne Villa Romaine.

## 3. Saint Hubert.

*La vie de Saint Hubert, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, est connue dans ses grandes lignes. Ainsi, on sait qu'il était si passionné de chasse qu'il s'y adonnait dans les forêts de l'Ardenne en quelque jour que ce soit. Et même le vendredi saint, ce qu'on tenait pour un grand sacrilège.*

*Le Duc Hubert vivait à la cour de Pépin de Herstal vers 683. Quand un vendredi saint, il partit en forêt pour chasser. C'est alors, au cours de sa randonnée, que lui serait apparu un cerf portant dans ses bois une croix lumineuse et qu'il aurait entendu une voix lui recommandant de se convertir. Ce qu'il fit rapidement!*

*Le Seigneur Hubert fit d'abord retraite au monastère de Stavelot, puis entreprit à pied le pèlerinage de Rome, où il fut ordonné prêtre par le Pape Serglus. Par la suite, il accéda à l'évêché de Maastricht-Liège, où il succéda à Saint Lambert, assassiné en 708. Or, il avait rapporté de Rome une étole miraculeuse qui avait le pouvoir de guérir les possédés, les lunatiques et les gens mordus par des chiens enragés.*

*Après sa mort, survenue à Tervueren le 27 mai 727, cette relique et d'autres furent dispersées. Près de 100 ans après la mort de l'évêque, Hubert, des moines bénédictins obtinrent la translation à Andage en Ardenne des reliques de ce grand personnage. Ces reliques dotaient cette abbaye d'un sérieux renom et la bourgade fut rebaptisée Saint-Hubert après que le Duc-Evêque fut canonisé en 1292.*

## 4. Le Comté de Dalhem

Dalhem. Ruines de l'ancien château-fort

A l'origine, le territoire carolingien est divisé en pagi, subdivisions administratives de l'empire. Et la région d'Outre-Meuse se situe dans le pagus de Luihgau.

Mais à partir du Xe siècle, par de nombreuses donations à des établissements ecclésiastiques ou à de grands Seigneurs, les souverains germaniques vont progressivement déléguer le Luihgau. C'est le début d'un morcellement complet jusqu'à la disparition de cette subdivision de l'Etat. Dès 1059, on ne parle plus du Luihgau!

Mais avec le morcellement apparaissent les rivalités entre ces grands propriétaires avides de pouvoir et de terres. Aussi commence-t-on par se protéger, en montrant sa puissance dans une forteresse placée sur un éperon rocheux. C'est Franchimont, c'est Limbourg, c'est Dalhem.

D'après un texte tiré de la «Translation de Saint-Servais» (vers 1100), un comte palatin, Hermann, possède un allen - une terre libre - à Dalhem, sur lequel il aurait fait construire une forteresse. Et en effet, vit à Aix-la-Chapelle un dénommé Hermann II, comte palatin de 1064 à 1085, et il n'y a rien d'étonnant à voir un compte du Palais posséder un allen à Dalhem. Sans doute est-ce là un bien royal qu'un de ses prédécesseurs aurait usurpé à son seul profit.

Or en cette deuxième moitié du XIe siècle, la situation politique est assez tendue. Les conflits sont nombreux. Aussi dans le contexte de ces guerres est érigé le castellum de Dalhem sans doute vers 1076. Son importance stratégique n'est pas négligeable; il contrôle trois routes importantes: la voie Aix-Visé-Liège, celle de Maastricht à Trèves et celle de Maastricht à Huy. De plus sa position empêche la progression de la sphère d'influence des Comtes de Limbourg.

Au départ de cette forteresse, va se constituer la terre de Dalhem, probablement par usurpations et annexions de territoires voisins. Ce sont les communautés d'Aubel, de Fouron-le-Comte, de Fouron-Saint-Martin, de Warsage, d'Aubin-Neufchâteau, de Bombaye, de Berneau, de Feneur, de Richelle, de Dalhem, de Mouland, de Tremblaye, de Cherattе, de Housse, de Mortier, de Mheer, de Noorbeek et d'Olne.

Petit à petit, ce vaste territoire va passer dans les mains de simples nobles libres d'origine locale qui auraient profité du désintérêt des Comtes palatins pour leurs possessions lotharingiennes. Dans la seconde moitié du XIIe siècle [illegible] est acheté par Philippe de Heinsberg qui le cède alors en fief au Duc de Brabant qui l'inféode à son tour au Comte d'A[illegible] les Princes [illegible] Brabant [illegible] Thierry [illegible] d'un accord [illegible] Thierre[illegible] chevalier [illegible] dépendant [illegible] cette cité, le [illegible] ments sous [illegible] Brabt qui [illegible] médiatement [illegible] A XVIIe siècle, [illegible] disputé par [illegible] gouvernement [illegible] ques [illegible] aité de [illegible] précise le [illegible] au Traité [illegible] novembre [illegible] Dalhem [illegible] pour peu [illegible] des Pays-Bas à l'Etat français le 1er octobre 1795 voit disparaître à jamais les anciens Etats issus du Moyen Age.

## 5. La cour de Justice.

*Dans les Pays d'Outre-Meuse, existe une division administrative que l'on dénomme ban ou seigneurie. A l'origine, le «bannum» est le pouvoir du Seigneur de commander et d'interdire et celui de rendre la justice. Bien vite, ce terme va désigner le territoire sur lequel le Seigneur exerce son «bannum».*

*Le nombre et la nature des droits seigneuriaux sont fixés par les coutumes locales. Aussi varient-ils d'une seigneurie à l'autre. On y retrouve fréquemment les diverses redevances seigneuriales, les services corvée et service militaire, les droits de chasse et de pêche, les banalités du moulin du four,... et enfin le droit de promulguer des règlements et le droit de justice.*

*Ainsi dans chaque ban, une cour est chargée de rendre la justice au nom du Seigneur. Elle se compose d'un mayeur et de sept échevins. Le mayeur est le premier agent du Seigneur: il dirige l'administration, surveille les droits de son maître et veille à l'exécution des ordonnances et des édits. De plus, il préside la cour de justice. Toutefois, les juges, ce sont les sept échevins nommés à vie et inamovibles. Leur compétence se limite aux contestations foncières, à l'accomplissement de tous les actes juridiques ayant pour objet la mutation de droits réels immobiliers (achats, ventes, testament, ...) et à la basse justice (conflits de la vie quotidienne).*
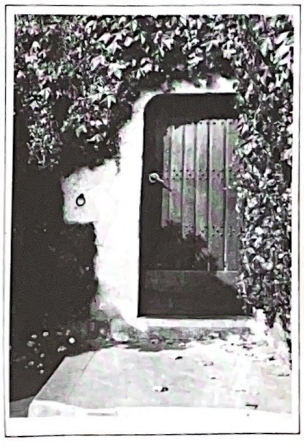
*Les membres de la cour de justice sont alors aidés par deux auxiliaires: le greffier et le sergent. Le premier assure la transcription des actes de la cour et la conservation des archives de cette même cour scabinale. Le sergent fait fonction de huissier. C'est en quelque sorte l'exécutif. Il est également appelé forestier, sans doute parce qu'il remplit aussi les devoirs de garde forestier.*